

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)  
9155, rue St-Hubert, Local G-450-A - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 6 février 2003  
Heure..... 14 h 15  
Lieu .....SALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 175 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 14 h 30.

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Jean Karam                      proposé par Daniel Gauvin                      accepte

Jean Karam est élu président d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 17**

Que l'ordre du jour est le suivant

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 24 octobre 2002 et ses ajournements au 7 novembre et 21 novembre 2002
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
  - consultation populaire sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA)
  - suivi des dossiers en cours
6. Entente de principe FNEEQ sur la restructuration salariale
  - a. informations
  - b. prise de décisions
7. Habilitation et boycott de l'évaluation institutionnelle
  - a. informations
  - b. prise de décisions
8. Varia

Proposée par Roland Farès  
Appuyée par Robert St-Amour  
**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 OCTOBRE ET SES AJOURNEMENTS AU 7**

## **NOVEMBRE ET 21 NOVEMBRE 2002**

### **Recommandation 18**

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du SPECA tenue le 24 octobre et ses ajournements au 7 novembre et 21 novembre 2002 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Walter Tsibangu  
Appuyée par Jean-Marie Renaud  
**Adoptée à l'unanimité**

## **4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

### **Recommandation 19**

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 24 octobre 2002 et dont les noms suivent : Louise Joly (radiologie), Gaston Sauvé (physique), Mathieu-David Brossard (physique), Daniel Cholette (cinéma), Katia Tourigny (électrophysiologie médicale), Pierre-Paul Bouchard (génie électrique) et Éric Lachance (radiologie).

Proposée par Marc Drouin  
Appuyée par Jean-Pierre Brière  
**Adoptée à l'unanimité**

## **5. INFORMATIONS**

### **a) Consultation sur la ZLÉA:**

Philippe Boudreau présente le dossier. La consultation, baptisée CONSULTA, sera organisée sur l'ensemble du continent et se veut une opération de sensibilisation destinée à faire contrepoids aux ambitions néolibérales de la ZLÉA. Le SPECA s'impliquera dans ladite consultation.

### **b) Suivi des dossiers en cours**

Annette Gélinas informe l'assemblée syndicale du suivi que l'exécutif du SPECA, l'équipe des enseignants du CRT et le CRT donnent au mandat reçu de l'assemblée annuelle du 22 mai 2002 qui visait à revoir certains paramètres de la tâche, ajustements qui peuvent s'imposer compte tenu des révisions de programme de plus en plus nombreuses et de la contestation du nombre de cours complémentaires dont la partie patronale débat au CRT depuis plusieurs années lors du processus de distribution des ressources.

Annette Gélinas informe l'assemblée syndicale qu'il y aura un bilan de l'opération Cargill menée par le SPECA. Elle souligne dès ce moment le très grand succès de cette opération et l'implication d'un nombre très important d'enseignant-es.

## **5. ENTENTE DE PRINCIPE FNEEQ SUR LA RESTRUCTURATION SALARIALE**

### **a. informations**

Annette Gélinas et Jean Trudelle présentent le contenu de l'entente de principe intervenue en décembre entre la FNEEQ et les représentants du Conseil du trésor ainsi que les raisons qui ont amené la délégation du SPECA à voter contre cette entente et à inscrire sa dissidence à ce sujet. Ils présentent ensuite la proposition de l'exécutif à l'effet de rejeter l'entente de principe.

### **b. prise de décision**

## **Recommandation 20**

Que l'assemblée syndicale rejette la proposition suivante soumise par le regroupement cégep à la consultation des assemblées syndicales:

*«Que l'assemblée syndicale accepte l'entente de principe relative à la reconnaissance de services professionnels rendus par les enseignantes et les enseignants des cégeps et à l'application d'une nouvelle structure salariale à compter de 2003-2004».*

Proposée par Michel Desmarais  
Appuyée par Luc Cloutier  
Le vote est demandé  
Pour 171 Contre 0 Abstentions 4  
**Adoptée à l'unanimité**

## **6. HABILITATION ET BOYCOTT DE L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE**

### **a. informations**

Jean Trudelle et Annette Gélinas présentent la problématique du dossier et la proposition de l'exécutif.

### **b. prise de décision**

#### **Recommandation 21**

Considérant que les dernières lois modifiant la «Loi sur l'enseignement collégial» n'ont pas modifié cette dernière dans le sens du retrait du processus d'habilitation qui s'y retrouve;

considérant qu'à l'étape actuelle, il n'est pas possible d'envisager que le gouvernement Landry modifie la «Loi sur l'enseignement collégial» dans le sens souhaité par les fédérations d'enseignants du collégial;

considérant que, quels que soient les résultats des prochaines élections, cette question ne sera pas prioritaire pour le gouvernement en place;

considérant que le «boycott» mené par la FNEEQ s'est révélé être un moyen de pression intéressant, largement respecté et qui se sera avéré de nature à nous approcher d'un objectif qui ne nous aura échappé qu'à la dernière minute;

considérant qu'il faut cependant réalistement prendre note que la poursuite du boycott du processus d'évaluation institutionnelle (aujourd'hui à l'étape de la tournée de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial) peut devenir diviseur sans nous conduire à l'atteinte de notre objectif initial;

considérant que le retrait de ce moyen de pression ne peut se faire de façon anarchique;

### **IL EST PROPOSÉ**

1. Que nos représentant-es au regroupement cégep des 13 et 14 février 2003 soient mandatés pour y défendre qu'à partir de ce regroupement, notre boycott prenne la forme suivante:
  - a. toute rencontre avec des représentants de la Commission d'évaluation s'amorce par une déclaration ferme à l'effet que nous n'avons pas participé à la rédaction du rapport d'auto évaluation soumis par le Collège et n'entendons pas en discuter ou répondre à des questions en découlant;
  - b. toute rencontre avec la Commission d'évaluation n'aura lieu que si les enseignantes et les enseignants présents sont désignés par le Syndicat des professeurs;

- c. toute rencontre avec la Commission d'évaluation devra nous permettre de mettre en lumière nos positions sur les sujets suivants:
  - i. morcellement du réseau en lien avec l'approche par compétence;
  - ii. refus du principe de cibles de réussite;
  - iii. demande d'intégration complète de l'éducation permanente;
  - iv. sous-financement chronique du réseau.
  
- 2. Qu'à la lumière des décisions prises lors du regroupement cégep, l'exécutif du SPECA soit mandaté pour évaluer quelle forme prendra notre participation à la tournée de la Commission d'évaluation (si participation il doit y avoir), qui pourrait y participer et quels seraient les sujets abordés; que cette décision soit prise en tenant compte de l'importance de ne pas marginaliser le collègue Ahuntsic en fonction de cette tournée.

Proposée par Denyse Pleau  
Appuyée par Guy Berland  
**Adoptée à l'unanimité**

Levée de l'assemblée : 16 h 25.

Adoptée le: \_\_\_\_\_

Président

Secrétaire